

NOS DIX PROPOSITIONS POUR REPORTER LES MARCHANDISES D'UN MILLION DE CAMIONS/AN SUR LE RAIL EXISTANT

Proposition 1 : Passages à niveau

Engagement des travaux pour la disparition des passages à niveau sur la voie existante ce qui donnera du travail aux entreprises locales dans l'intérêt général : plus de fluidité, moins de risques d'accident, plus d'efficacité.

Proposition 2 : Protection de la population et des espaces naturels

Améliorer la protection des riverains de la voie ferrée existante par la réduction des bruits à la source, par la pose d'écrans acoustiques et la couverture des voies. améliorer la protection du Lac du Bourget et des zones naturelles que longe la voie.

Proposition 3 : Interdiction des circulations poids lourds à vide

Interdiction de circulation dans les tunnels transfrontaliers à vide ou avec une charge inférieure à 50% (masse - volume,) pour les poids lourds de plus de 3T5.

Proposition 4 : Banque de données ouverte

Organiser l'accès à toutes les données des transports routiers et ferroviaires dans le cadre d'une démarche de transparence, de participation de la population et des acteurs économiques pour améliorer les services de report modal et diminuer le transport routier des marchandises.

Proposition N°5 : Trois zones de chargement

Trois zones de chargement/déchargement pour le transfert Route/Rail/Route : 1.) Ambérieu-en-Bugey, 2.) Portes les Valence, 3.) Saint-Quentin-Fallavier ou Port Edouard Herriot.

Proposition N°6 : Système d'informations, Réservation, Suivi

Développement d'un système d'informations, comprenant notamment un site Internet de gestion du transport intermodal avec le suivi, la réservation, l'information de chargement.

Proposition N°7 : Interdiction des poids lourds de plus de 4 mètres

Interdiction des véhicules de plus de 4 mètres de hauteur aux tunnels du Fréjus et du Mont-Blanc, ce qui permettra de favoriser le report de la route vers le rail dans les meilleurs délais.

Proposition N°8 : Trois solutions intermodales basées sur l'existant

Mise en place de solutions intermodales route/rail, ne nécessitant pas d'investissement d'infrastructure lourde, utilisant des matériels roulants routiers, ferroviaires, des équipements de levage et de manutention, existants et standards :

- Généralisation des conteneurs sur wagons plats ou wagon "kangourou";
- Mise en service d'un service de levage/chargement de remorques à pinces sur wagons pocket;
- Mise en service d'une offre de route roulante.

Proposition N°9 : Financement de l'intermodalité

Versement par le FDPITMA des dividendes provenant du tunnel du Mont-Blanc pour le financement de l'intermodalité route/rail dans les vallées alpines. Reversement des sommes versées par le tunnel du Mont-Blanc à celui du Fréjus.

Aides financières aux opérateurs ferroviaires et aux transporteurs routiers pour l'adaptation des matériel intermodaux sous condition de l'utilisation effective des services ferroviaires.

Proposition N°10 : Surveillance, Améliorations, Information

Création d'un organe de surveillance et de prescription de l'intermodalité dans les Alpes